

N°67

Septembre  
2008

- 1 ○ Edito
- 2 ○ Congrès National
- 3 ○ Résolution finale
- 4 ○ Audience Ministre  
Fonction Publique
- 5 ○ Scientifiques
- 6 ○ Techniques
- 7 ○ PRE
- 8 ○ Réserve Objectifs  
GIPA

## Editorial

Le premier bulletin du nouveau mandat qui débute est l'occasion pour moi de remercier toutes celles et tous ceux qui ont renouvelé leur confiance au SNAPATSI. En effet, le congrès national de juin 2008 a élu une nouvelle équipe. Celle-ci s'attachera à poursuivre les efforts entrepris dans les différents dossiers, tant d'ordre général qu'individuel, pour être digne de votre confiance. Je souhaite également à cette occasion remercier celles et ceux qui nous ont accompagnés lors du mandat précédent et j'ai une pensée particulière pour celle avec qui j'ai fondé le SNAPATSI, Marie-Christine HARDY.

Un congrès national est un évènement important dans la vie d'un syndicat. Celui du SNAPATSI s'est déroulé à l'école nationale de police de Draveil, lieu hautement symbolique car il s'agit d'une école qui dispense la formation initiale des personnels de soutien.

Dans un cadre agréable, avec une organisation sans faille, les congressistes ont pu y travailler



activement pendant 3 jours.

Un congrès permet en premier lieu de dresser les bilans des années passées. Ceux-ci très honorables ont démontré, s'il en était encore besoin, que le SNAPATSI a parcouru énormément de

chemin depuis sa création, en 2000, en devenant la 2ème force syndicale.

Un congrès est également l'occasion de se projeter dans l'avenir, de définir les revendications pour les catégories de personnel que nous défendons. Le SNAPATSI est un syndicat responsable et donc conscient des changements indispensables. Les réformes doivent se mettre en place avec les personnels et pas à n'importe quel prix !

Dans la police, celles qui se profilent sont nombreuses (CRS, DFPN ...). Celles qui concerneront le ministère de l'intérieur (rapprochement Police - Gendarmerie) et la fonction publique (fonction publique de métiers) auront un impact important sur les personnels de soutien. Le SNAPATSI en a tenu compte dans ses revendications.

Le SNAPATSI a réaffirmé que les personnels de soutien ont toute leur place au sein de

EDITION SNAPATSI

52 rue de Dunkerque

75009 PARIS

Directeur Publication :

N. MAKARSKI

Rédacteur en Chef :

C.LEOST

Tél : 01.55.34.33.20

Fax : 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

l'institution et a dénoncé, auprès des représentants de l'administration présents au congrès, le manque d'avancées, pourtant actées dans le protocole d'accord sur la réforme des corps et carrières, signé en juin 2004.

Enfin, lors d'un congrès, une équipe composant le bureau national et le conseil d'administration doit être élue. A ce titre, j'ai

le plaisir de conduire celle-ci composée de femmes et d'hommes libres, responsables et à l'écoute des collègues que vous êtes. Toutes les conditions sont maintenant réunies pour que nous puissions défendre encore mieux vos intérêts. En nous accordant votre confiance, vous faites entendre à tous les niveaux la voix des personnels de soutien.

## Congrès National

Le 3ème congrès national du SNAPATSI s'est tenu les 23, 24 et 25 juin 2008 à l'Ecole Nationale de Police de DRAVEIL. Un nouveau bureau national a été élu, ainsi que les membres des commissions des conflits et de contrôle. Nous vous remercions pour votre participation active aux élections. Votre mobilisation très nombreuse a permis l'élection des secrétaires nationaux. Ce sont les représentants de vos différents corps. Ils auront en charge la gestion des CAP et les questions d'ordre général concernant leurs corps.

### Bureau national

Nathalie MAKARSKI Secrétaire Générale

Christelle LEOST Secrétaire Générale Adjointe

Marie-Laure PESONEL Trésorière Nationale

Marie-Christine HARDY Trésorière Nationale Adjointe

Bénédicte VERDIN Secrétaire Nationale pour le corps des personnels administratifs (benedicte.verdin@snapatsi.fr)

Marc ZIOLKOWSKI Secrétaire National pour le corps des personnels scientifiques (marc.ziolkowski@snapatsi.fr)

Hugues THIBAUT Secrétaire National pour le corps des personnels techniques (hugues.thibault@snapatsi.fr)

Commission des conflits, ont été élus : René GARCIA, Aline MACIA et Martine MAUREL

Commission de contrôle, ont été élus: Evelyne DEZANDRE, Geneviève MAITRE et Anne-Marie ANTONA.

Ce congrès a été l'occasion d'échanges intéressants et fructueux entre les différents participants. A l'issue de celui-ci, les plateformes revendicatives pour les trois corps respectifs administratifs, techniques et scientifiques ont été validées. Elles définissent la politique syndicale pour les prochaines années pour ces trois corps. Ces plateformes s'inscrivent dans une proposition de Fonction publique de métiers. Elles mettent en évidence des axes de réflexion: réforme des grilles indiciaires, recrutement, promotion, mobilité, formation, parcours professionnel... Elles seront prochainement sur notre site.

Par ailleurs, à l'issue de notre congrès une résolution finale a été adoptée à l'unanimité.



Christelle LEOST

## RESOLUTION FINALE

(adoptée lors du congrès national des 23, 24 & 25 juin 2008)

Les délégués du SNAPATSI réunis en congrès ont adopté la résolution finale suivante :  
Le SNAPATSI demande l'application stricte du protocole d'accord sur la réforme des corps et carrières de la Police Nationale, signé le 17 juin 2004.

Le SNAPATSI affirme sa volonté de développer chacune des 3 filières : administrative, technique et scientifique.

Trois plateformes revendicatives ont été ainsi votées à l'unanimité. Elles définissent les revendications communes aux 3 corps :

- avenir de chaque filière,
- élaboration de nouvelles grilles indiciaires,
- substitution des personnels actifs par le recrutement significatif de personnels de soutien pour se rapprocher de la moyenne européenne,
- amélioration de la formation,
- définition des missions et des métiers,
- reconnaissance et validation des compétences individuelles.

Engagé dans un esprit de modernisation, le SNAPATSI souhaite développer une fonction publique de métiers, dans le droit fil des Fonctions Publiques CGC.

Concernant les personnels administratifs,

Le SNAPATSI réitère son engagement à la fusion des personnels administratifs de la Police Nationale, du cadre national des Préfectures et du ministère de l'outre mer,



Concernant les personnels techniques,

Le SNAPATSI affirme sa volonté d'engager une fusion des personnels techniques de la Police Nationale, des personnels de préfecture et du ministère de l'outre mer,

Concernant les personnels scientifiques,

Le SNAPATSI demande une réforme profonde de leurs statuts pour qu'enfin leur compétence, leur professionnalisme, la place et le rôle de chacun des personnels soient reconnus.

Le SNAPATSI ayant placé le thème de son 3ème congrès sur la baisse du pouvoir d'achat, les personnels de soutien étant les premiers concernés, il propose des mesures concrètes :

- revalorisation conséquente du point d'indice,
- augmentation des quotas dans le cadre de l'avancement de grade ou de corps,
- fidélisation en zones difficiles, avec entre autres la mise en place de l'avantage spécifique d'ancienneté,
- dans le domaine social, logement, aide à la restauration, garde d'enfant, transports.

Le 22 juillet 2008, Madame Michèle ALLIOT MARIE, Ministre de l'Intérieur a reçu l'ensemble des organisations syndicales représentant les personnels administratifs, techniques et scientifiques de la Police Nationale.

En préambule, Madame le Ministre a rappelé son souhait de moderniser le Ministère en recentrant tous les personnels sur leurs cœurs de métiers, et sa priorité de substituer les personnels actifs par les personnels de soutien.

Le SNAPATSI était représenté par une délégation composée de Nathalie MAKARSKI, secrétaire générale, Marc ZIOLKOWSKI, secrétaire national pour les personnels scientifiques, Hugues THIBAUT, secrétaire

national pour les personnels techniques. Le SNAPATSI a été le seul syndicat à aborder les trois filières (administrative, technique, scientifique). Il a demandé l'application stricte du protocole d'accord sur la réforme des corps et carrières, signé en juin 2004, par toutes les organisations syndicales. Le SNAPATSI a également souligné que les réformes à venir concerneraient directement les personnels de soutien (révision générale des politiques publiques, fonction publique de métiers, rapprochement police/gendarmerie).

Madame le Ministre, très attentive aux arguments développés par notre organisation syndicale, nous a donné rendez-vous en septembre pour une nouvelle réunion de suivi.

Le SNAPATSI était présent le 9 juillet 2008 à la section syndicale du Conseil Supérieur de la Fonction Publique. Un des points évoqués concernait les échelles de rémunération des fonctionnaires de catégorie C. Lors de cette instance, le SNAPATSI a déclaré juger nettement insuffisantes les grilles présentées par l'Administration (gain indiciaire de 1 à 4 points selon la situation).

Le SNAPATSI a également dénoncé la mise en place de l'indemnité de gestion individuelle du pouvoir d'achat (GIPA), mesure qui ne compense pas la perte du pouvoir d'achat et qui sera versée uniquement aux

agents bloqués au sommet de leur corps et de leur grille.

Par ailleurs, indépendamment de ces mesures, l'Administration a fait savoir qu'une refonte des grilles pour les catégories C était prévue pour l'année 2009-2011.

D'autre part, conformément au document de programmation et d'orientation sur les salaires et le pouvoir d'achat dans la Fonction Publique, une refonte complète des grilles des catégories B devrait intervenir pendant cette période.

## Remerciements

organisation, qui s'est déroulé du 23 au 25 juin 2008, vous avez eu entre autres à choisir le secrétaire national chargé des scientifiques.

Vous vous êtes exprimés nombreux, et je vous remercie de la confiance que vous m'avez accordée une nouvelle fois. Je veillerai à ne pas vous décevoir, et à défendre la filière scientifique. Durant ces 3 prochaines années, nous tâcherons de concrétiser les projets, certes ambitieux, mais nécessaires pour assurer la pérennité et le développement de la filière scientifique : réformes profondes des volets statutaire et indemnitaire, mais également le recrutement, la promotion et la formation. Notre ministre l'a rappelé, et le rappelle régulièrement : la Police Technique et

A l'occasion du Congrès de notre

Scientifique est une de ses priorités. Il est de notre devoir de veiller à ce que les personnels scientifiques reçoivent la même attention ministérielle que la filière à laquelle ils appartiennent!

Forts d'une nouvelle équipe mise en place au sein du Bureau National, mais aussi grâce à l'implication des délégués régionaux, et de chacun d'entre vous, nous parviendrons à ce que nos compétences, notre professionnalisme, nos place et rôle soient reconnus à leur juste valeur.



Marc ZIOLKOWSKI

## Mise au point

Ceux qui me connaissent savent l'idée du syndicalisme que je défends, et encore plus celle que je réfute : le syndicalisme primaire et le syndicalisme par intérêt.

En adhérant à ALLIANCE

SNAPATSI, j'estime que vous nous accordez votre confiance, et nous n'avons pas le droit de la trahir !

Mon rôle de secrétaire national est aussi de veiller à ce que la politique mise en place à l'égard de la filière

scientifique soit défendue et respectée par nos collaborateurs. Il est de notre devoir au Bureau National de prendre des décisions parfois lourdes de conséquences, et c'est pour toutes ces raisons qu'il a été mis fin au

détachement permanent de D. FAGES. A la suite de cette décision, celle-ci s'est empressée de rejoindre le SNPPS (duquel elle arrivait quand elle nous a rejoint !)

Pour préserver la crédibilité du SNAPATSI, mais aussi

celle des scientifiques, nous n'avons pas besoin de « girouettes opportunistes » !

Souhaitons de manière très fair-play bon vent à D.FAGES et bon courage au SNPPS !!



### *Gestion plutôt douteuse ... !*

Dans un contexte indemnitaire peu encourageant, les personnels techniques affectés en C.R.S. n'avaient pas besoin de cela!...

C'est en novembre dernier que la nouvelle instruction de gestion du temps de travail a été mise en application pour les AT et OC en CRS. Cette dernière, élaborée sur la base de la semaine civile, a modifié sensiblement la gestion notamment au niveau des heures supplémentaires et des récupérations lors des dépassements horaires tant à résidence qu'en déplacement.

Après quelques semaines, il est clair que l'emploi ponctuel de certaines unités a permis à nos collègues d'enregistrer des HS et RC de façon logique et mérité en application de la dite instruction en vigueur. Mais cela fût de courte durée!

A ce jour, pour un départ en DP en semaine, en cas de nécessité absolue

d'emploi du fonctionnaire et de non attribution du repos DP le dimanche, ce dernier sera crédité de 7H48 d'HS sur le samedi. En clair: alors que le fonctionnaire est encore dans sa DHT (durée hebdomadaire travaillée soit 46H48 avec un repos au 1/7ème en DP) il perçoit des heures majorées.

Cette anticipation incohérente permet, dans la gestion, un gain substantiel pour l'administration, de par la différence du taux horaire entre les heures du samedi et celles du dimanche.

Mais, est-ce bien légal de majorer des heures effectuées dans la durée hebdomadaire de travail et ce par anticipation?

Que se passe t-il en cas de changement d'emploi sur le dimanche?



Hugues THIBAUT

Combien de fois, en cas de changement d'emploi le dimanche, a-t-on traité la gestion des personnels en moins de 72 heures?

Les contournements usuels dans l'application de cette instruction de gestion des personnels CRS créent une démotivation des AT et OC et engendrent une dégradation des relations entre des gestionnaires locaux souvent sous pression, et des personnels qui ne comprennent plus s'ils sont gérés par une instruction ou par interprétations journalières fantasques et circonstanciées!

ALLIANCE SNAPATSI a saisi de nouveau la DC CRS afin qu'une bonne fois pour toute nous soyons conviés à la rédaction d'éventuelles précisions de cette instruction. Il semble urgent que toutes les DZ appliquent les mêmes règles de gestion!

### *Prime de rendement un calcul non équitabile*

Alors que la prime mensuelle de rendement des ouvriers d'Etat plafonne à 16% du salaire brut depuis 60 ans !

Cette dernière est calculée sur la base du 1er échelon du groupe d'affectation de l'OC concerné,

Depuis 3 ans, Alliance SNAPATSI réclame la revalorisation à 20% du salaire mensuel brut de cette prime et exige un calcul de cette dernière sur l'échelon d'affectation de l'OC et non sur le 1er échelon du groupe.

Alliance SNAPATSI se bat pour votre pouvoir d'achat !

## PRE

Dans le cadre de loi de finances 2008, une enveloppe de 25 M€ a été obtenue au titre du dispositif de valorisation des résultats exceptionnels des personnels et des services de la police nationale.

La Prime de Résultats Exceptionnels peut être attribuée :

- à titre collectif, en fonction des résultats mesurés à partir d'indicateurs définis par le ministère de l'intérieur. Le montant de cette prime à taux unique est fixé à 600€.

- à titre individuel, sous forme de récompenses : résultats exceptionnels dans le traitement de certaines affaires particulièrement

complexes, contributions exceptionnelles dans tous les domaines opérationnels, administratifs et de soutien technique et scientifique, acte de courage et de dévouement, implication personnelle exceptionnelle dans l'accomplissement de ses fonctions. Le montant de la PRE attribuée à titre individuel peut s'élever de manière forfaitaire à 500€, 600€, 700€, 800€, 900€ ou 1000€ sans possibilité de fractionnement.

- en cas de réussite dans la gestion d'un évènement d'ampleur internationale ou nationale si les objectifs assignés sont atteints. Il s'agit de valoriser la réussite d'une mission exceptionnelle ayant impliqué un nombre

conséquent de personnels de plusieurs directions opérationnelles sur la base des objectifs fixés préalablement.

Sont concernés par la PRE, les fonctionnaires et agents de l'Etat appartenant à un corps actif, administratif, technique ou scientifique de la police nationale ou à tout autre corps affecté dans un service ou direction de la police nationale ainsi que les contractuels.

La mise en paiement sera effectuée sur la paye du mois de décembre 2008.

## Réserve d'objectifs

Pour l'année 2008, il est institué une «réserve d'objectifs» pour les personnels techniques et administratifs relevant de la police nationale. Il s'agit d'une enveloppe indemnitaires complémentaire de 1,2 millions d'euros destinée à valoriser la réussite particulière d'un agent au regard des responsabilités suivantes : responsabilités d'encadrement, situations d'intérim imprévues, pénibilité, technicité.

Pour cette année, la réserve d'objectifs sera attribuée à 40% des agents minimum. Une moyenne de 80€ par fonctionnaire servira de base de calcul pour l'évaluation des dotations par service. Les attributions individuelles de la réserve d'objectifs ne pourront pas être inférieures à 100€. La réserve d'objectifs et la prime de résultats exceptionnels ne sont cumulables que dans la limite de 1.000€ par mois.

## G.I.P.A.

Qu'est ce que la GIPA ?

La GIPA est la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat. C'est un dispositif mis en place dans le cadre du décret n°2008-539 du 6 juin 2008, pour les périodes de références 2003-2007 et 2006-2010 visant à verser une compensation financière aux fonctionnaires «victimes» d'une perte de pouvoir d'achat. Le mécanisme de la GIPA repose sur une comparaison, sur une période de référence de quatre ans, entre l'évolution du traitement indiciaire brut et celle de l'indice des prix à la consommation. Si le traitement indiciaire brut a évolué

moins vite que l'inflation, une indemnité d'un montant brut équivalant à la perte de pouvoir d'achat ainsi constatée est versée aux agents concernés. Le montant attribué est soumis au régime social et fiscal des primes et indemnités et sera pris en compte au titre du régime additionnel de retraite de la fonction publique.

Pour la mise en œuvre de la garantie en 2008, la période de référence est fixée au 31 décembre 2003 au 31 décembre 2007. L'inflation prise en compte pour le calcul est de +6,8 %. On estime à 17% les agents de la fonction pu-

blique d'Etat bénéficiaires potentiels de la GIPA.

Comment calcule-t-on la GIPA ?

$$GIPA\ 2008 = TIB\ 2003 \times (1 + 6,8\%) - TIB\ 2007$$
  
TIB = Traitement Indiciaire Brut

TIB 2003 = indice majoré détenu au 31 décembre 2003 X valeur moyenne annuelle du point 2003, soit 52,4933€

TIB 2007 = Indice majoré détenu au 31 décembre 2007 X valeur moyenne annuelle du point 2007, soit 54,3753€